



Stéphane PEU

Député 2^e circonscription
de la Seine-Saint-Denis

**Permanence
parlementaire**

121 rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Des permanences ont également
lieu à Pierrefitte-sur-Seine
et à Villetaneuse.

☎ 01 41 68 21 89

✉ contact@stephanepeu.fr

Retrouvez-moi sur

 Stéphane Peu

 StephanePeu

 Stéphane Peu

 stephanepeu

 stephanepeu.fr



Farid AID

Député suppléant
farid.aid.2014@gmail.com

« Renoncer à la fin annoncée des tarifs du gaz réglementés »

Monsieur le député Stéphane PEU alerte Madame la ministre de la Transition énergétique sur la fin programmée des tarifs réglementés du gaz naturel au 30 juin 2023 pour les particuliers et les copropriétés.

Cette décision entérinée dans la loi Energie-climat de 2019 inquiète légitimement des millions de ménages concernés par cette mesure.

Dans un contexte de flambée des coûts de l'énergie, comme celui que nous connaissons actuellement, la pertinence de cette mesure interroge encore plus fortement. Alors que chaque jour, nous constatons les effets particulièrement délétères de la fin des tarifs réglementés de l'électricité sur les entreprises et les collectivités, la fin annoncée du tarif réglementé du gaz naturel expose les particuliers et les copropriétés, contraints à se tourner vers des offres de marché, à des risques identiques.

Parce que les tarifs réglementés du gaz sont la formule la plus protectrice pour les consommateurs, Monsieur le député rejoint l'initiative des associations de consommateurs CGL, CLCV, CNL, CSF, Droit à l'énergie, Familles rurales, Indeco-sa-CGT, MNLE et UFC-Que Choisir, et demande le report de la fin des tarifs réglementés de gaz naturel afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages et éviter que s'aggrave la précarité énergétique dans notre pays.

Monsieur le député souhaite donc connaître l'avis de Madame la ministre de la Transition énergétique sur un report de cette fin des tarifs réglementés du gaz.